

La vision de la présidence marocaine montante de la 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP22)

Notre vision pour la COP 22 repose sur 5 piliers :

- 1) **Maintenir la dynamique et de la mobilisation en faveur du climat en encourageant** le plus grand nombre de Parties à **ratifier**, accepter, approuver, adhérer, selon le cas, l'Accord de Paris avant la tenue de la COP 22.
- 2) **Encourager les Parties à annoncer**, à l'occasion de la COP22, la mise en œuvre rapide de leurs **Contributions Déterminées au niveau National (CDNs)**, et potentiellement une réévaluation à la hausse de leurs ambitions.
- 3) Consolider la mobilisation des Acteurs Non Etatiques et des Gouvernements dans le cadre du « Programme d'Action Lima-Paris », consacré par les décisions de l'Accord de Paris. Ce Programme constitue un moteur essentiel d'Action et d'Innovation. Il est, en outre, un levier d'action fondamental pour le pré-2020. La Présidence montante marocaine compte le prolonger et l'institutionnaliser dans le cadre d'un « **Agenda Global d'Action pour le Climat** ».
- 4) Convenir d'une feuille de route concrète en vue de mobiliser les 100 Milliards \$ d'ici 2020 et mobiliser des fonds pour le **financement** des projets, notamment d'adaptation.
- 5) Adopter des procédures et des mécanismes d'opérationnalisation de l'Accord de Paris, dont l'adoption d'un plan d'action pour la période pré-2020, notamment en faveur des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

S'agissant de **l'agenda pré 2020**, la priorité est accordée à :

- L'Impulsion d'une dynamique pour accélérer la ratification de l'amendement de Doha du protocole de Kyoto.
- Soutien à la ratification des amendements au Protocole de Montréal.
- L'Accompagnement des pays en développement pour la préparation de leurs plans nationaux d'adaptation. La Présidence montante marocaine souhaite qu'un large nombre de pays annoncent, lors de la COP 22, leurs Plans Nationaux d'Adaptation.
- L'encouragement à la généralisation des systèmes d'alerte ;
- L'Assistance technique aux pays vulnérables pour la préparation de leurs dossiers de projets afin d'accéder plus facilement au financement ;
- L'Extension géographique de l'initiative énergie renouvelable pour l'Afrique ;
- Soutien aux accords sur le transport international aérien et maritime ;
- La Facilitation des transferts de technologie ;
- La mise en place d'un mécanisme de financement accéléré ;
- Encourager et appuyer les initiatives d'adaptation, notamment par des initiatives complémentaires.

Outre ces axes prioritaires, la COP22 sera, également, l'occasion pour :

- 1) Donner un contenu plus étoffé à la définition des outils nécessaires en vue de garantir l'efficacité et la **transparence** des Mesures, Notifications et Vérifications, ainsi que le renforcement des mécanismes de suivi.
- 2) Clarifier davantage le dispositif institutionnel de **l'adaptation** sous la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Ce processus devra, également, permettre de préciser davantage les aspects qualitatifs et quantitatifs liés à l'objectif global de l'adaptation.
- 3) Créer des mécanismes de **renforcement des capacités** sous les auspices de l'ONU qui viendrait harmoniser, habiliter, soutenir et interconnecter les Centres de Compétence sur les Changements Climatiques existants. L'objectif est d'établir des Centres de Compétence régionaux dans le cadre d'une coopération Sud-Sud.
- 4) Encourager la facilitation du **transfert de technologies** en incluant dans la réflexion des acteurs tels que l'Organisation Mondiale du Commerce ou la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.
- 5) Aborder la question des **obstacles écologiques au commerce**.
- 6) Saisir la forte visibilité dont jouit le **secteur des Assurances** en liaison avec les changements climatiques à travers le monde et son intérêt inhérent à promouvoir des solutions locales d'adaptation.